



Terres citoyennes albigeoises

Société Civile d'Exploitation Agricole à capital variable,
Siège social : 138 chemin du Serayol Haut – 81 380 Lescure d'Albigeois
890 255 847 RCS d'Albi

Assemblée des associé-e-s du 22 mars 2025

Procès – Verbal

Le vingt-deux mars de l'an deux mille vingt cinq, à dix heures, les associé-e-s de la société ci-dessus désignée se sont réuni-e-s en assemblée, sur convocation de la gérante, Mme Marion FREBOURG-MILLER,

Mme la gérante prend la parole pour accueillir les associé-e-s. et déclare l'Assemblée des associé-e-s ouverte.

Feuille de présence

Chaque membre présent-e de l'assemblée signe la feuille de présence.

Quorum

L'ensemble des associé-e-s étant présent-e-s, l'assemblée réunit le quorum requis et peut valablement délibérer.

Documents et rapports soumis à l'assemblée

Mme la gérante rappelle que chacun.e des associé.e.s a été destinataire de la convocation à la présente assemblée, avec l'ordre du jour et la proposition de résolution.

Ordre du jour

Mme la gérante rappelle ensuite l'ordre du jour :

- approbation des comptes du 4ème exercice, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, approbation du rapport d'activités de l'exercice 2024 et d'orientations pour l'exercice 2024,
- changement de gérance de la SCEA.

Mme la gérante propose aux associé.e.s d'examiner successivement l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Résolution n°1 : approbation des comptes du 4^{ème} exercice, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, et approbation du rapport d'activités de l'exercice 2024 et d'orientations pour l'exercice 2025

L'assemblée des associé.e.s, après avoir pris connaissance des comptes annuels du 4^{ème} exercice (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024), du rapport d'activités cet exercice 2024 et d'orientations pour l'exercice 2025, approuve ces comptes et ces rapports, lesquels font apparaître un résultat égal à zéro.

En conséquence, l'assemblée des associé.e.s donne à la gérante quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Vote :

La résolution est adoptée à l'unanimité, avec 100 % des voix « pour », 0 % des voix « contre », et 0 % d'abstention.

Résolution n°2 : changement de gérance :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'approuver le changement de gérance de la SCEA Terres Citoyennes Albigeoises comme suit :

A compter de ce jour, samedi 22 mars 2025, la gérance de la SCEA, qui était assurée par Mme Marion FREBOURG-MILLER, sera dorénavant assurée par M. Sebastiaan HANOULLE, associé exploitant de la SCEA.

Résultat des votes :

La résolution est adoptée à l'unanimité, avec 100 % des voix « pour », 0 % des voix « contre », et 0 % d'abstention.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Conformément aux statuts, le présent procès-verbal est établi et signé par la gérance, ou à défaut deux associé.e-s présent.e-s.

L'ancienne gérante,



Marion FREBOURG-MILLER

Le nouveau gérant,



Sebastiaan HANOULLE